



Déclaration liminaire de la FEP-CFDT - CCMMEP du 14 septembre 2026

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

« Instruire avec exigence, protéger avec constance, unir avec patience, prévoir avec pertinence » : tel est le cap fixé par le ministre Édouard Geffray pour cette rentrée.

Nous pouvons entendre ces ambitions, le retour aux fondamentaux même si la Fep-CFDT considère que les autres savoirs ne sont pas accessoires, tout comme la lutte contre les inégalités, protection des élèves, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'adaptation de l'École aux transformations numériques et climatiques, ou encore la réflexion à long terme sur la démographie scolaire et l'aménagement des territoires.

Mais une question demeure : où sont les personnels dans ces annonces ?

À aucun moment ou presque, il n'est question de leurs conditions de travail, de leur rémunération, de leur qualité de vie au travail ou de la précarité d'un trop grand nombre d'entre eux.

Selon les dernières données de la DEPP, un enseignant perçoit en moyenne 3 090 € nets par mois en 2024. Cette analyse donne une image très éloignée de la réalité vécue par beaucoup de collègues. Elle ne prend même pas en compte la situation maîtres délégués représentant pourtant près de 20 % des personnels enseignants et dans ce contexte de non-valorisation des salaires, elle ne peut que « blesser » celles et ceux qui font vivre l'École.

Prévoir l'École à 15 ans, oui. Mais que prévoit-on pour les personnels ? Et pour l'enseignement privé ?

La baisse démographique ne doit pas devenir un simple outil de programmation des suppressions de postes. Elle doit être l'occasion de réduire les effectifs, d'améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, de renforcer la mixité sociale et d'améliorer l'inclusion. Pour la Fep-CFDT, il faut également anticiper les conséquences pour les personnels concernés et clarifier la place de **l'enseignement privé sous contrat** dans cette programmation.

Protéger les élèves est indispensable ; protéger et préserver les personnels l'est tout autant.

Le baromètre Ifop/Fep-CFDT de cette rentrée témoigne d'un malaise qui ne peut plus être ignoré.

Sans les personnels de l'éducation, c'est l'avenir de l'École qui est compromis. Or, alors que leur charge de travail ne cesse de s'alourdir, les enseignant·es ne bénéficient pas d'une revalorisation salariale à la hauteur des missions qui leur sont confiées et la dégradation du climat scolaire pèse toujours davantage sur leurs conditions de travail et leur bien-être.

On continue donc à faire peser des attentes sur des personnels dont le seuil du supportable est régulièrement franchi dans un contexte de dégradation du système éducatif, d'une absence de reconnaissance sociale et d'une précarité d'une partie des enseignant.es.

Pour ce qui est des autres annonces...

Nous saluons les avancées concernant les violences sexistes et sexuelles, à condition qu'elles **s'appliquent avec la même ambition dans le public comme dans le privé sous contrat**. Pour la Fep-CFDT, les mêmes ambitions doivent produire les mêmes droits et les mêmes protections, notamment en matière de lutte contre toute forme de violences. Sans temps, sans moyen et sans formation des personnels, un questionnaire annuel suffira-t-il à agir contre toute forme de violences ?

Le numérique, le climat, les nouveaux usages, le retour aux fondamentaux : tout cela doit être anticipé, planifié et construit avec eux, sans remettre en cause leur liberté pédagogique.

Quant au téléphone portable, nous sommes opposés à une interdiction pure et simple : les réponses doivent tenir compte des réalités des établissements, privilégier l'éducation aux usages et reconnaître aussi les potentialités pédagogiques du numérique et de l'Intelligence Artificielle. Nous privilégions donc une approche pédagogique et qui responsabilise nos jeunes.

« Instruire, protéger, unir, prévoir » : oui. Mais la première condition pour y parvenir est de prendre soin de celles et ceux qui font vivre l'École.

C'est tout le sens de la mobilisation de la Fonction publique du 29 septembre, pour la revalorisation salariale, la reconnaissance des personnels et l'amélioration de leurs conditions de travail pour laquelle la Fep-CFDT appelle les enseignants à participer.

Sans amélioration des conditions de travail, sans reconnaissance salariale et sans résorption de la précarité, aucune ambition pour l'École ne pourra réellement se concrétiser.

Pour terminer, la FEP-CFDT prend acte des échanges en cours avec le ministère et des perspectives désormais ouvertes pour sécuriser l'intégration des maîtres délégués dans le futur régime de prévoyance obligatoire.

Pour notre organisation, l'objectif reste clair : les maîtres délégués doivent demeurer pleinement couverts par ce régime. Depuis plus de vingt ans, ils cotisent, bénéficient des garanties et participent à la solidarité collective du dispositif.

Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que les solutions juridiques annoncées, qu'il s'agisse de l'évolution législative envisagée ou de l'extension de l'accord, permettent de sécuriser durablement leurs droits sans remettre en cause la protection dont ils bénéficient aujourd'hui.

C'est une question de sécurité juridique, mais aussi de justice sociale pour des personnels souvent parmi les plus précaires de l'enseignement privé sous contrat.